

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2021-031

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

Direction Régional des Entreprises,de la Concurrence,de la Consommation,du travail et de l'Emploi / DIRECCTE

R20-2021-03-31-00002 - Arrêté organisation DREETS R20-2021-03-31-00001

(4 pages)

Page 3

Direction Régional des Entreprises,de la
Concurrence,de la Consommation,du travail et
de l'Emploi

R20-2021-03-31-00002

31/03/2021 :

Arrêté organisation DREETS

R20-2021-03-31-00001



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires de Corse
Bureau des affaires juridiques
et administratives**

Arrêté modificatif de l'arrêté n°R20-2021-03-31-00001

Portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS) de Corse

Le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, et notamment ses articles 1 à 8 et 10;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Mme Isabel DE MOURA dans l'emploi de directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse ;

Vu l'avis émis par les comités techniques de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Corse des 2 et 17 mars 2021 et par le comité technique de la direction régionale de la cohésion sociale de Corse du 8 mars 2021 ;

Sur proposition de la préfiguratrice de la DREETS, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Corse

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Siège de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse.

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Corse a son siège à Ajaccio 2 chemin du Loretto, 20 000 Ajaccio, en Corse-du-Sud (2A). Elle comporte également un autre site à Ajaccio, Immeuble Castellani, CS 13001 20700 Ajaccio cedex 9.

Article 2 : Missions et organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse.

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse est placée sous l'autorité du préfet de Corse.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 susvisé, s'agissant de ses missions relatives au système d'inspection du travail (SIT), la DREETS est placée sous l'autorité de la direction générale du travail (DGT).

Pour les missions relatives au système d'inspection du travail, la directrice régionale a autorité sur les directeurs départementaux des DDETSPP 2A et 2B et sur l'ensemble des agents du système d'inspection du travail.

Conformément aux dispositions précitées à l'alinéa précédent, s'agissant des missions relevant de la compétence des préfets de département, la directrice régionale est placée sous l'autorité fonctionnelle de ceux-ci.

L'organisation de la DREETS de Corse, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées à la directrice régionale :

- Un pôle politique du Travail dit «Pôle T» qui comporte une unité régionale d'appui et de contrôle pour la lutte contre le travail illégal (URACTI). Il est chargé dans la région des actions relevant du 1° de l'article 2 du décret du 9 décembre 2020:
 - l'organisation du système d'inspection du travail et du pilotage de ses ressources humaines ;
 - de la priorisation et du pilotage des actions d'inspection de la législation du travail, d'appui au dialogue social et à la négociation collective,
 - de la coordination de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
- Un pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie», dit « pôle C », chargé des actions mentionnées au 2° de l'article 2 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 précité ;
- Un pôle « Economie, Entreprises, Emploi et Solidarités », dit « Pôle 3E-S » chargé des actions relevant notamment des 3°, 4°, 5°, 7° et 8° de l'article 2 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 précité,
 - Un secrétariat général, en charge des fonctions support
 - Une mission d'appui au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques
 - Une mission régionale d'inspection, de contrôle et d'expertise dit « MRICE »

L'organisation cible figure en annexe 1 du présent arrêté.

L'équipe de direction est constituée de la directrice régionale assistée d'une directrice régionale déléguée, de trois chefs de pôle, d'un secrétaire général et d'un responsable de la mission d'appui au pilotage des politiques publiques.

Article 3 : Date de mise en oeuvre.

L'organisation-cible décrite à l'article précédent est mise en place à compter du premier avril 2021.

Article 4 : Exécution.

Le secrétaire général pour les affaires de Corse et la directrice régionale de la DREETS de Corse sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le 31/03/2021

Le Préfet,



Pascal Lelarge

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Annexe 1 : Organisation-cible de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse.

Structures N-1	Structures N-2
Secrétariat Général	Service des Ressources humaines
	Service de la logistique, des achats et de la gestion budgétaire et comptable
	Service informatique
Mission d'appui au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques	Service Etudes Statistiques Evaluation, veille économique et observation sociale
	Service contrôle Interne
	Communication-documentation
	Assistance à la Direction
Mission Régionale d'Inspection, de Contrôle et d'Expertise (MRICE)	NEANT
Pôle T « politique du travail »	Cellule pluridisciplinaire d'appui
	Réseau spécialisé risque particulier amiante
	Unité régionale d'appui et de contrôle du travail illégal (URACTI)
Pôle 3E-S « Entreprises, Emploi, Economie et Solidarités »	Département des Solidarités composé de : Accueil, hébergement et accès au logement Cellule de tarification Accompagnement des populations vulnérables intégration et politique de la ville
	Département Parcours d'accès à l'emploi composé du : Service insertion des Jeunes, des personnes en situation de handicap

	Service Economie Sociale et Solidaire (ESS) et contrats aidés
	Département Compétences Professionnelles composé de Service Formation professionnelle et politique du titre Service certification sanitaire et sociale Service Régional de Contrôle de la formation Professionnelle (SRC) Service Fonds Social Européen (FSE)
	Département Entreprises-Economie composé de : Service Economique de l'Etat en Région (SeER) Service Anticipation des mutations économiques et sécurisation de l'emploi
Pôle C « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »	Pilotage, Programmation Appui aux départements
	Appui juridique aux suites des enquêtes CCRF
	Enquêtes pratiques anticoncurrentielles et pratiques commerciales restrictives
	Concurrence Commande publique
	ITR Fruits et légumes Animation missions CCRF produits alimentaires
	Métrologie légale